



Ce projet est cofinancé par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel national « Emploi et Inclusion » 2014-2020

## ANNONCE LEGALE : APPEL A PROJETS COMPLEMENTAIRE FSE 2017 – Axe 3

Le Département de l'Aude, en tant qu'organisme intermédiaire, lance un appel à projets FSE complémentaire 2017 – Axe 3, et ce, suite à la signature de la convention de subvention globale avec l'autorité de gestion pour la période 2015-2017, et sous réserve de la signature d'un avenant à cette convention.

Les actions proposées dans ce cadre doivent répondre aux orientations définies par l'axe prioritaire 3 du Programme Opérationnel National 2014-2020 du FSE pour l'Emploi et l'Inclusion et aux actions prioritaires du Pacte Territorial d'Insertion (PTI) audois, validé en Session du Conseil général le 20 juin 2014.

Un dispositif d'intervention est décrit dans cet appel à projets :

**Dispositif n°7** : actions de mise en œuvre de parcours d'insertion coordonnés et contractualisés, réalisés sous la forme d'entretiens individuels, de regroupements collectifs, d'ateliers collectifs thématiques, d'orientation vers d'autres dispositifs, et ce afin de rendre envisageable l'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA à partir d'un parcours social en optimisant les moyens pour lever les freins sociaux et professionnels, dans le cadre d'une étape à caractère socioprofessionnel.

**Cet appel à projets est disponible en intégralité sur le site du Département :**

**<http://www.aude.fr/publications>**

↳ Les candidatures devront être déposées sur le site « Ma démarche FSE » qui contient différents documents et informations relatifs aux étapes du parcours, aux procédures de paiements, et toute autre pièce nécessaire (les critères de sélection des actions notamment) :

**[https://ma-demarche-fse.fr/si\\_fse/servlet/login.html](https://ma-demarche-fse.fr/si_fse/servlet/login.html)**

Les dossiers déposés devront répondre aux exigences fixées dans le cadre des instructions européennes figurant sur ce site.

**Les dossiers complétés doivent impérativement être saisis et validés au plus tard le 9 juin 2017.**